

Programme

Samedi (veille de la course)

- 15 h - 18 h
- Accueil des participants
 - Vérification des assurances et des licences
 - Contrôle du matériel et remise des dossards
- 18 h 30
- "Point course" avec description des itinéraires du matériel obligatoire, des conditions nivométéorologiques, des horaires précis...
 - Il est fortement conseillé à chaque équipe d'être présente ou de se faire représenter
- 19 h 30
- Repas pour les équipes hébergées.

Dimanche (jour de l'épreuve)

- 7 h 30 - 8 h 30
- Vérification du matériel
 - Retrait des dossards pour les coureurs non présents le samedi
- 8 h 30
- Départ pour le lieu de course
- 9 h
- Départ du parcours A suivi du parcours B (+ 10 mn)
- à partir de 11 h
- Arrivée des équipes avec animations, boissons chaudes
- à partir de 12 h
- Repas
- 14 h 30
- Publication des résultats et remise des prix de la course sur la place du village
- 15 h
- Clôture de la course

Formulaire d'Inscription

L'Alpi GRAND-BO

- Seuls les dossiers d'inscription **complets** seront acceptés.
- Ceux envoyés avant le 16 février 2007 (au tarif lettre, cachet de la poste faisant foi) seront acceptés sans limitation. Supplément de 10 euros/équipe si le dossier est envoyé après le 16 février 2007.

Equipier 1		Equipier 2
	Nom	
	Prénom	
	Adresse (pour confirmation de votre inscription)	
	Adresse e.mail	
	Téléphone	
	Date de naissance	
	Catégorie (Ho, Fe, Mixte)	
	Club	
	Numéro de licence CAF, FFME* ou CAF-FFME* (* = parcours A)	
	Signature	

Autorisation Parentale pour coureur en catégorie Cadet.

Je soussigné, Madame ou Monsieur certifie avoir lu le règlement et autorise mon enfant à participer à la compétition.

Date :

Signature :

Calcul de votre participation :

Inscription :	Circuit A	45 euros/éq	x
	Circuit B	40 euros/éq	x
	Cadet/Junior	15 euros/pers.	x
Repas Accompagnateur :		12 euros/pers.	x
Supplément si inscription après le 16 février 2007 :		10 euros/éq	
Total (à régler par chèque à l'ordre de "CAF ANNECY")			

Pièces à envoyer (les dossiers incomplets seront refusés) :

- ce bulletin dûment complété + le chèque de règlement,
- une copie de la licence CAF, FFME* ou CAF-FFME* (* parcours A),
- une copie du certificat médical de non contre-indication au ski de montagne de compétition,

Envoyer l'ensemble à : MAISON DES SPORTS ET DES LOISIRS
(pas d'inscription par fax) Alpi GRAND BO
BP38
74450 LE GRAND-BORNAND

Hébergements : renseignements auprès de la Maison des Sports et des Loisirs du GRAND-BORNAND : 04 50 02 79 00.

Règlement de la course

Règlement général

1. Le règlement général de la compétition est celui élaboré par la FFCAM.
En cas de doute, vérifiez sur le site Internet (www.ffcam.fr) notamment concernant les infractions, pénalités & disqualifications.
2. Les catégories sont les suivantes :
 - CADETS nés en 1991, 1990, 1989
 - JUNIORS nés en 1988, 1987
 - ESPOIRS nés en 1986, 1985, 1984
 - SENIORS nés en 1983 et avant
 - VETERANS nés en 1967 et avant,
3. Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes,
4. Les jeunes (CADET ou JUNIOR) courent sur le parcours **B en individuel** en même temps que les équipes masculines, féminines ou mixtes SENIORS ou VETERANS.
Ils peuvent courir en équipe sur le parcours B mais ils ne participeront pas alors au classement Jeunes.
5. Seules les catégories comprenant au moins 5 équipes ou coureurs de nationalité française ayant pris le départ disputeront un podium.
6. Les concurrents du parcours A doivent posséder une licence FFME ou une licence FFCAM de ski de montagne de compétition de l'année.
7. Les concurrents du parcours B et les jeunes doivent posséder une licence FFME ou FFCAM.
8. Pour toutes les équipes,
 - Le temps de l'équipe est celui de l'équipier arrivé second
 - Les 2 équipiers doivent quitter chaque point de contrôle ensemble (passage d'une porte).
9. Les équipes ou coureurs en difficulté peuvent abandonner à leur initiative ou être mis hors course par l'arbitre chef du poste de contrôle. Dans les 2 cas, l'abandon doit se faire à un point de contrôle, sauf cas de force majeure.
10. Les coureurs sont dans l'obligation de porter secours aux personnes en difficulté. Le jury tiendra compte du temps passé à porter assistance.
11. Toute réclamation doit être déposée par écrit auprès du Jury de course. Les motifs de pénalités sont mentionnés sur le site mentionné plus haut.
12. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si nécessaire.

Promotion

L'organisation se réserve le droit d'exploiter pour la promotion de l'épreuve toutes les images des concurrents qu'elle aura prises dans le cadre de la compétition

Matériel

Par personne

1. **Paire de skis** ayant des bords métalliques sur au moins 90% de leur longueur et d'une largeur de 60 mm sous la chaussure.
2. **Fixations** permettant le soulèvement des talons à la montée et leur blocage à la descente. Les fixations doivent posséder un système de déclenchement latéral et frontal.
3. **Chaussures** recouvrant les chevilles et avec semelles crantées. Les semelles doivent couvrir au moins 80% de la surface de la chaussure, et la profondeur minimale des crans est de 4 mm. Elles doivent permettre l'usage de crampons métalliques. Chaussures et fixation de ski de fond (ou équivalent) sont interdites.
4. Une paire de **bâtons** de ski alpin ou de fond ayant un diamètre maximum de 25 mm, avec des rondelles non-métalliques.
5. Une paire de **peaux** anti-dérapantes. L'utilisation de ruban adhésif ou équivalent favorisant la glisse est formellement interdit.
6. **Vêtements** :
 - **Haut** de corps : **trois couches** à manches longues et à la taille du compétiteur dont minimum un coupe vent imperméable et respirant
une combinaison de ski
une troisième couche.
 - **Bas** de corps : **deux couches** à jambes longue et à la taille du compétiteur donc une combinaison ou un pantalon
un coupe vent imperméable et respirant.
7. **ARVA** (Appareil de Recherche de Victime d'Avalanches) conforme aux exigences de la norme EN 282 avril 1992. Chaque coureur doit porter cet appareil contre le corps, sous les vêtements, en mode émission pendant toute la durée de la course. Le compétiteur est responsable du bon fonctionnement de l'appareil.
8. Un **casque** montagne aux normes UIAA
9. Une **pelle à neige**, sans modification après sortie d'usine. L'appellation « pelle à neige » est définie par le fabricant.
10. Une **sonde à neige** d'une longueur minimum de 2,40 m, et d'un diamètre minimum de 10 mm sans modification après sortie d'usine. L'appellation « sonde à neige » est définie par le fabricant.
11. Un **sac à dos** de 20 litres minimum.
12. Un **bonnet** (ou bandeau), une paire de **gants** et de **lunettes** de soleil,
13. Une **couverture de survie** de 1,80 m² minimum, sans modification après sortie d'usine. L'appellation « couverture de survie » est définie par le fabricant.
14. Un **sifflet**.
15. Un **pansement compressif** sans modification. L'appellation « pansement compressif » est définie par le fabricant.
16. Une paire de **crampons** métalliques conformes aux exigences de la norme NF EN 893 novembre 1999 avec au moins 10 dents, dont 2 frontales, sans modification après sortie d'usine et réglé à la taille du compétiteur. Les crampons doivent avoir des lanières de sécurité. Lorsque les crampons ne sont pas sur les chaussures, ils doivent être portés dans le sac à dos, dents contre dents. (parcours A uniquement).
17. Un **harnais** conforme aux exigences de la norme NF EN 12277 juillet 1998 sans modification après sortie d'usine (parcours A uniquement)
18. Une **longe dynamique** en simple, de diamètre minimum de 8 mm et de longueur utile de 80 cm reliée au harnais et munie à son autre extrémité d'un **mousqueton** conforme aux exigences de la norme NF EN 12275 octobre 1998 (parcours A uniquement).

Par équipe

1. Une paire de **peaux de rechange**
2. Un **altimètre** et une **boussole**
3. Une **carte topographique** du lieu de l'épreuve (fournie par l'organisation).